

Togo : l'État d'urgence sanitaire prorogé de 6 mois

Le gouvernement a obtenu mardi, la prorogation de six mois de l'Etat d'urgence sanitaire. Ce renouvellement de l'Etat d'urgence sanitaire voté par l'assemblée nationale, lors de la de la deuxième séance plénière de la première session ordinaire de l'année 2021, va permettre au gouvernement de prendre des mesures nécessaires visant à limiter la propagation de la Covid-19.

La présidente de l'assemblée nationale, Yawa Tsegan et des collègues présents ont voté à l'unanimité, cette nouvelle prorogation qui va jusqu'au 16 septembre 2021.

« Cette délégation législative s'est faite sur le double fondement des dispositions des articles 86 et 94 de la Constitution. Il s'agit de donner à l'Exécutif la latitude d'organiser avec efficacité et efficience la riposte à la crise sanitaire que traverse notre pays. » a indiqué la présidente.

Pour rappel, le vote s'est déroulé en présence de la cheffe du Gouvernement Victoire Dogbé.